

CONSEILS ET ASSISTANCE
Société d'expertise comptable
Inscrite à l'Ordre IDF
Société de commissariat aux comptes
Membre de la compagnie de Versailles

**LA CORDEE
ASSOCIATION POUR L'EGALITE DES CHANCES**

**Siège social : 2 AVENUE DE L'OBSERVATOIRE
75006 PARIS**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**
Exercice clos au 31/12/20245

CONSEILS ET ASSISTANCE
Société d'expertise comptable
Inscrite à l'Ordre IDF
Société de commissariat aux comptes
Membre de la compagnie de Versailles

**LA CORDEE
ASSOCIATION POUR L'EGALITE DES CHANCES**

**Siège social : 2 AVENUE DE L'OBSERVATOIRE
75006 PARIS**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**
Exercice clos au 31/12/2025

Aux membres.

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association La Cordée- Association pour l'égalité des chances relatifs à l'exercice clos le 31/12/2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association La Cordée- Association pour l'égalité des chances à la fin de cet exercice.

SARL au capital de 150 000 €.
Email : sebastien@rougagnou.com
N° SIRET : 500 029 988 00036 APE 6920Z

Conseils & Assistance
6 bd Bineau 92300 Levallois-Perret
Tél. : 01 47 58 47 47

Observation

Sans remettre en cause l'opinion émise précédemment, nous vous attirons l'attention sur l'annexe et plus précisément sur l'information du changement de réglementation comptable avec application du nouveau plan comptable général 2025.

L'information transmise est que cela n'a pas conduit à une modification substantielle des méthodes d'évaluation des actifs et passifs de l'association. Les principales incidences identifiées concernent la présentation et la nomenclature de certains postes du bilan et du compte de résultat.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01 janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Bureau et dans les autres documents adressés aux Adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-37-3 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre association auprès des sociétés contrôlant votre association ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Bureau.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

CONSEILS ET ASSISTANCE
Société d'expertise comptable
Inscrite à l'Ordre IDF
Société de commissariat aux comptes
Membre de la compagnie de Versailles

Fait à LEVALLOIS PERRET, le 20 Mai 2026
Le Commissaire aux comptes
CONSEILS ET ASSISTANCE, représenté
par Sébastien ROUGAGNOU



SARL au capital de 150 000 €.
Email : sebastien@rougagnou.com
N° SIRET : 500 029 988 00036 APE 6920Z

Conseils & Assistance
6 bd Bineau 92300 Levallois Perret
Tél. : 01 47 58 47 47

ANNEXE :

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

CONSEILS ET ASSISTANCE
Société d'expertise comptable
Inscrite à l'Ordre IDF
Société de commissariat aux comptes
Membre de la compagnie de Versailles

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

endrix.

Comptes annuels 2025

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

LA CORDEE - ASSOCIATION POUR L'EGALITE DES CHANCES

7 Rue André Citroën
92110 Clichy

SIREN : 841.980.725

Forme juridique : Association déclarée

N° TVA : FR10841980725



ENDRIX HDF

SAS au capital de 16341 Euros - SIREN : 839925021

8Q RUE ANDRE CHENIER, 80000 AMIENS

Attestation de présentation des comptes

endrix.

Attestation sans observation

En notre qualité d'expert-comptable et conformément aux termes de notre lettre de mission, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de LA CORDEE - ASSOCIATION POUR L'EGALITE DES CHANCES relatifs à l'exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025, qui se caractérisent par les données suivantes :

- Total du bilan : 833 391,69 €
- Chiffre d'affaires : 3 095,00 €
- Résultat net comptable : 43 881,55 €

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Fait à AMIENS le 03/02/2026.

Expert-comptable



Bilan



Bilan actif

Postes	Brut	Amort. & dépréc.	Net 31/12/2025	Net 31/12/2024
Frais d'établissement (I)				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires				
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériels et outillage industriels	8 769	2 934	5 835	870
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	1 466		1 466	
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (II)	10 235	2 934	7 301	870
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes sur commandes				
CRÉANCES				
Créances clients, usagers et comptes rattachés				
Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	313 336		313 336	25 298
Charges constatées d'avance	8 187		8 187	
VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT				
Instruments financiers à terme et jetons détenus				60 000
Disponibilités	504 568		504 568	440 245
TOTAL ACTIF CIRCULANT (III)	826 091		826 091	525 543
Frais d'émission des emprunts (IV)				
Primes de remboursement des emprunts (V)				
Écarts de conversion et diff. d'évaluation - Actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I + II + III + IV + V + VI)	836 325	2 934	833 392	526 414



Bilan passif

Postes	31/12/2025	31/12/2024
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droits de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Écarts de réévaluation		
RÉSERVES		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projets de l'entité		
Autres réserves		
Report à nouveau	168 329	192 825
Excédent ou déficit de l'exercice	43 882	-24 496
SITUATION NETTE (SOUS-TOTAL)	212 210	168 329
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL FONDS PROPRES (I)	212 210	168 329
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	168 287	194 655
TOTAL FONDS REPORTÉS OU DÉDIÉS (II)	168 287	194 655
Provisions pour risques	126 433	117 433
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS (III)	126 433	117 433
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Instruments financiers à terme		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	40 641	11 545
Dettes fiscales et sociales	29 387	24 326
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Produits constatés d'avance	256 434	10 126
TOTAL DETTES (IV)	326 462	45 997
Écarts de conversion et diff. d'évaluation - Passif (V)		
TOTAL PASSIF (I + II + III + IV + V)	833 392	526 414



Compte de résultat



Compte de résultat

Postes	2025	2024
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	3 095	1 945
Ventes de biens		
Dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de services		2 500
Dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	445 731	413 318
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels	75	930
Mécénat	11 003	
Legs, donations et assurance-vie		
Contributions financières	34 166	
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		751
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
Utilisations des fonds dédiés	194 655	200 793
Autres produits	144	3
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	688 869	620 240
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stocks		
Autres achats et charges externes	100 616	112 771
Aides financières		
Impôts, taxes, et versements assimilés	5 328	8 416
Salaires	266 807	230 209
Cotisations sociales	88 686	76 680
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	1 366	813
Dotations aux provisions	17 000	27 500
Valeurs comptables des immobilisations incorp. et corp. cédées		
Reports en fonds dédiés	168 287	194 655
Autres charges	8 403	133
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	656 493	651 177
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	32 376	-30 936
PRODUITS FINANCIERS		
De participations		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	3 506	1 374
Reprises sur dépréciations et provisions		
Différences positives de change		
Produits des immobilisations financières cédées		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (III)	3 506	1 374
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		



Postes	2025	2024
TOTAL CHARGES FINANCIÈRES (IV)		
RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)	3 506	1 374
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV)	35 882	-29 562
Produits exceptionnels (V)	8 000	14 816
Charges exceptionnelles (VI)		9 750
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	8 000	5 066
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	700 375	636 430
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	656 493	660 927
EXCÉDENT OU DÉFICIT	43 882	-24 496
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat	502 407	526 527
TOTAL CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	502 407	526 527
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole	502 407	526 527
TOTAL CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	502 407	526 527



Annexe



Préambule

Introduction

Introduction à l'annexe

L'exercice comptable clos le **31/12/2025** a une durée de **12** mois.

L'exercice précédent avait une durée de **12** mois recouvrant la période du **01/01/2024** à **31/12/2024**.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de **833 391,69 €**.

Le résultat net comptable est **un bénéfice de 43 881,55 €**.

Les notes et tableaux communiqués ci-après font partie intégrante des comptes annuels.



Principes et méthodes comptables

Règlement comptable

Description de l'entité

L'association La Cordée (SIREN 841 980 725) est une association loi 1901 dont le siège social est situé au 2, avenue de l'Observatoire – 75006 Paris. Elle a pour objet la promotion de la diversité sociale et de l'égalité des chances au sein des trois fonctions publiques (d'État, territoriale et hospitalière). Elle intervient auprès de collégiens, lycéens, étudiants et demandeurs d'emploi issus de milieux sociaux défavorisés, en leur proposant notamment des programmes de mentorat, des actions de sensibilisation aux métiers du service public et un accompagnement vers les concours et les voies d'accès à la fonction publique.

Mention du règlement comptable

Les comptes annuels ont été établis en conformité avec :

- Le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 05 juin 2014, modifié par le règlement ANC N°2022-06 du 04 novembre 2022.
- Les articles L123-12 à L123-28 du Code de commerce.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses suivantes :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- Indépendance des exercices.

Liste des méthodes

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement obtenus, en vue de leurs utilisations envisagées.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement),
- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,
- le cas échéant de l'estimation initiale des coûts de démantèlement, d'enlèvement et de restauration du site sur lequel elles sont situées. Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût de production.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.



Type d'immobilisation	Durée d'amortissement
Bâtiments, installations et agencements	
Bâtiments commerciaux	20 à 50 ans
Bureaux	25 ans
Agencements	10 ans
Mobilier	10 ans
Travaux	5 à 10 ans
Matériel et outillage	
Matériel	6,5 à 10 ans
Outillage	5 à 10 ans
Autres immobilisations corporelles	
Matériel de transport	5 ans
Matériel informatique	3 à 5 ans
Immobilisations incorporelles	
Logiciels	1 à 3 ans
Brevets	
Autres	

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif et en fonction de la durée de vie prévue

Créances et dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale. Les créances sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu. Les provisions pour dépréciations éventuelles sont déterminées par comparaison entre la valeur d'acquisition et la valeur probable de réalisation.

Les créances et dettes en devises sont converties en euros sur la base du cours de change à la date de la facture.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque sont enregistrées à leur valeur nominale.

Cas des disponibilités en devise :

Les liquidités disponibles en devises sont converties en euros sur la base du dernier cours de change précédant la clôture de l'exercice.

Les écarts de conversion sont directement comptabilisés dans le résultat de l'exercice en perte ou en gain de change.

Changements de méthodes

Changement de réglementation comptable

Les présents comptes annuels ont été établis pour la première fois en application du règlement ANC n° 2022-06 du 4 novembre 2022 portant révision du Plan Comptable Général, applicable obligatoirement aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025.

Cette première application n'a pas eu d'incidence significative sur la présentation des comptes ni sur les méthodes d'évaluation retenues par l'association. Les règles de comptabilisation et d'évaluation demeurent inchangées par rapport à l'exercice précédent.



Postes du bilan et du compte de résultat

Informations relatives à l'actif

Mouvements des postes d'immobilisations

Rubriques	Brut à l'ouverture de l'exercice (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)	Brut à la clôture de l'exercice (D)
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Concessions, brevets & licences				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immo. en cours, avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage				
Autres immobilisations corporelles	3 370	6 331		8 769
Immo. en cours, avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				1 466
TOTAL	3 370	6 331		10 235

(A) Solde des comptes au dernier jour de l'exercice précédent

(B) Valeurs inscrites au débit des comptes d'immobilisations sur l'exercice

(C) Valeurs inscrites au crédit des comptes d'immobilisations sur l'exercice

(D) Solde des comptes à la date de clôture de l'exercice



Amortissements et dépréciations

Amortissements	Durée d'utilisation	Mode d'amortissement	Brut à l'ouverture de l'exercice (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)	Brut à la clôture de l'exercice (D)
Immobilisations incorporelles						
Frais de développement						
Concessions, brevets & licences						
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Immo. en cours, avances et acomptes						
Immobilisations corporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel et outillage						
Autres immobilisations corporelles			2 500	1 366	932	2 934
Immo. en cours, avances et acomptes						
Immobilisations financières						
Participations						
Créances rattachées à des participations						
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières						
TOTAL			2 500	1 366	932	2 934



Dépréciations	Brut à l'ouverture de l'exercice (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)	Brut à la clôture de l'exercice (D)
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Concessions, brevets & licences				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immo. en cours, avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage				
Autres immobilisations corporelles				
Immo. en cours, avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
Stocks et en-cours				
Matières premières				
En-cours de production (biens et services)				
Produits finis				
Marchandises				
Avances et acomptes				
Créances				
Créances clients et comptes rattachés				
Autres créances				
Charges constatées d'avance				
Capital souscrit - appelé non versé				
TOTAL				

(A) Solde des comptes au dernier jour de l'exercice précédent

(B) Valeurs inscrites au crédit des comptes d'immobilisations sur l'exercice

(C) Valeurs inscrites au débit des comptes d'immobilisations sur l'exercice

(D) Solde des comptes à la date de clôture de l'exercice



État des échéances à la clôture de l'exercice

Rubriques	Montant Brut	1 an au plus	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Créances rattachées à des participations				
Prêts				
Autres immo. financières	1 466	1 466		
Clients douteux				
Autres créances clients				
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres org. sociaux	264	264		
États et autres collectivités publiques				
Impôts sur les bénéfices				
TVA				
Autres impôts	6 638	6 638		
Divers	306 434	178 217	128 217	
Groupes et associés				
Débiteurs divers				
Charges constatées d'avance	8 187	8 187		
TOTAL	322 988	194 771	128 217	
Prêts accordés en cours d'exercice				
Rembours. obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés				

État des charges constatées d'avance

Charges constatées d'avance	Montant	Commentaire
Charges constatées d'avance	8 187	
TOTAL	8 187	

Informations relatives au passif

Variation des fonds propres

Rubriques	Début d'exercice	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution	Fin d'exercice
Situation nette					
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves					
Report à nouveau	192 825	- 24 496			168 329
Excédent ou déficit de l'exercice	- 24 496	24 496	43 882		43 882
TOTAL	168 329		43 882		212 210
Autres					
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL					
TOTAL GÉNÉRAL	168 329		43 882		212 210



Fonds dédiés

Rubriques	Début d'exercice	Reports	Utilisations montant global	Utilisations dont rembours.	Transferts (A)	Clôture Montant global (B)	Clôture projets sans dépense
Subventions d'exploitation							
Subventions	194 655	168 287	195 655			168 287	
TOTAL	194 655	168 287	195 655			168 287	
Contributions financières d'autres organismes							
TOTAL							
Ressources liées à la générosité du public							
TOTAL							
TOTAL GÉNÉRAL	194 655	168 287	195 655			168 287	

Les fonds dédiés correspondent à la quote-part des subventions affectées reçues au cours de l'exercice ou d'exercices antérieurs, dont les projets financés n'ont pas encore été intégralement réalisés à la date de clôture.

Conformément à l'article 14 du règlement ANC n° 2018-06, les subventions dont l'emploi est conditionné à la réalisation de projets ou d'actions précis sont comptabilisées en produits lors de leur réception, puis font l'objet d'un transfert en fonds dédiés à hauteur de la fraction non encore utilisée.

À l'ouverture de l'exercice 2025, les fonds dédiés s'établissaient à 194 655 €, constitués lors de l'exercice précédent au titre de subventions pluriannuelles ou dont l'emploi était en cours. L'intégralité de ce solde a été repris en produits au 1er janvier 2025, au fur et à mesure de la réalisation des actions correspondantes (extournes sur financeurs : AJ1M, MNFCT, MEAE, SPM, Ministère de la Fonction publique, Prépas Talents, Ministère de l'Économie, CASDEN, GMF, CDC, Ministère de l'Éducation nationale).

À la clôture de l'exercice 2025, de nouveaux fonds dédiés ont été constitués pour un montant total de 168 286,80 €, correspondant à la fraction non consommée de subventions reçues en 2025 et dont les projets se poursuivront sur l'exercice suivant.

Provisions

Nature de la provision	À l'ouverture de l'exercice	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non-utilisées	À la clôture de l'exercice
Provisions pour risques	117 433	17 000	8 000		126 433
TOTAL	117 433	17 000	8 000		126 433

Les provisions pour risques sont constituées conformément aux principes de prudence et d'image fidèle, dès lors qu'il existe, à la clôture de l'exercice, une obligation probable vis-à-vis d'un tiers, dont il est possible d'estimer le montant avec une fiabilité suffisante.

À l'ouverture de l'exercice 2025, le solde des provisions pour risques s'élevait à 117 433 €.

Au cours de l'exercice, les mouvements suivants ont été enregistrés :

Dotations 2025 :

Provision pour risque FDVA : 500 €

Provision pour risque Ville de Paris : 10 000 €

Provision pour risque Nanterre : 6 500 €

Reprises 2025 :

Reprise provision EHESP 2023 : 3 000 €

Reprise provision EHESP 2024 : 5 000 €

Le solde au 31 décembre 2025 s'établit à 126 433 €. Ces provisions couvrent des risques liés à des financements publics susceptibles de faire l'objet d'un contrôle ou d'une demande de reversement partiel de la part des financeurs concernés.



Précisions sur les dettes

Rubriques	Montant Brut	1 an au plus	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes aux étab. de crédit				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	40 641	40 641		
Personnel et comptes rattachés	8 595	8 595		
Sécurité Sociale et autres org. sociaux	14 631	14 631		
États et autres collectivités publiques				
Impôts sur les bénéfices				
TVA				
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	6 161	6 161		
Dettes sur immo. et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance	256 434	256 434		
TOTAL	326 462	326 462		
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				
Emprunts et dettes contractés auprès des associés				

Précisions sur certains postes de passif

Produits constatés d'avance	Montant	Commentaire
Produits constatés d'avance	- 256 434	
TOTAL	- 256 434	

À la clôture de l'exercice 2025, un produit constaté d'avance a été constaté pour un montant de 256 434 € au titre de la convention pluriannuelle conclue avec le Ministère chargé des Sports pour la période 2025-2027. La fraction de cette subvention afférente aux exercices 2026 et 2027 a été neutralisée à la clôture et sera reconnue en produits sur ces exercices.

Informations relatives au compte de résultat

Cotisations

Les cotisations perçues par l'association correspondent aux adhésions annuelles versées par ses membres, conformément aux modalités définies dans les statuts et le règlement intérieur. Elles constituent une ressource propre de l'association, distincte des subventions publiques et des financements privés, et sont comptabilisées en produits de l'exercice au titre duquel elles se rapportent. Les adhésions sont collectées via la plateforme HelloAsso et font l'objet de virements mensuels sur le compte de l'association. Au titre de l'exercice 2025, les cotisations encaissées s'élèvent à 3 095 €, réparties sur l'ensemble de l'année civile.

État des charges à payer et des produits à recevoir

Charges à payer	Montant	Commentaire
Fournisseurs - Factures non parvenues	14 240	
Personnel - Dettes provisionnées pour congés à payer	8 290	
Organismes sociaux - Charges sociales sur congés payés	3 708	
État - Charges à payer	5 486	
TOTAL	31 723	



Produits à recevoir	Montant	Commentaire
TOTAL		

Honoraires des commissaires aux comptes

Honoraires	Commissaire aux comptes 1	Commissaire aux comptes 2
Afférents à la certification des comptes	8 900	
Afférents aux services autres		
TOTAL	8 900	

Contributions volontaires en nature

Conformément à l'article 19 du règlement ANC n° 2018-06 relatif aux comptes annuels des entités du secteur non lucratif, l'association procède à l'évaluation et à la comptabilisation de ses contributions volontaires en nature, dont le bénévolat constitue la composante principale.

Le bénévolat recouvre l'ensemble des prestations de travail fournies à titre gratuit par les membres et sympathisants de l'association dans le cadre de ses activités (encadrement de programmes de mentorat, animation d'ateliers, accompagnement des bénéficiaires, participation aux instances de gouvernance, délégués territoriaux, etc.).

Ces contributions sont comptabilisées de manière symétrique : en emplois au compte 864 « Bénévolat » et en ressources au compte 875 « Bénévolat », sans impact sur le résultat de l'exercice. Elles figurent au pied du compte de résultat, dans le tableau des contributions volontaires en nature.

Au titre de l'exercice 2025, la valeur du bénévolat a été estimée à 502 407 €.

La méthode de valorisation retenue consiste à appliquer un taux horaire de référence au nombre d'heures bénévoles recensées au cours de l'exercice.



endrix.

ENDRIX HDF

SAS au capital de 16341 Euros - SIREN : 839925021
8Q RUE ANDRE CHENIER, 80000 AMIENS



CONSEILS ET ASSISTANCE
Société d'expertise comptable
Inscrite à l'Ordre IDF
Société de commissariat aux comptes
Membre de la compagnie de Versailles

**LA CORDEE
ASSOCIATION POUR L'EGALITE DES CHANCES**

**Siège social : 2 AVENUE DE L'OBSERVATOIRE
75006 PARIS**

**Rapport spécial du commissaire aux comptes sur
les conventions réglementées**

**Réunion de l'organe délibérant relative à
l'approbation des comptes de l'exercice clos le
31/12/2025**

CONSEILS ET ASSISTANCE
Société d'expertise comptable
Inscrite à l'Ordre IDF
Société de commissariat aux comptes
Membre de la compagnie de Versailles

**LA CORDEE
ASSOCIATION POUR L'EGALITE DES CHANCES**

**Siège social : 2 AVENUE DE L'OBSERVATOIRE
75006 PARIS**

**Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions
réglementées**

**Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des comptes de
l'exercice clos le 31/12/2025**

Aux membres,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Association nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

SARL au capital de 150 000 €.

Email : sebastien@rougagnou.com

N° SIRET : 500 029 988 00036 APE : 6920Z

Conseils & Assistance
6 bd Bineau 92300 Levallois-Perret
Tél. : 01 47 58 47 47

CONSEILS ET ASSISTANCE
Société d'expertise comptable
Inscrite à l'Ordre IDF
Société de commissariat aux comptes
Membre de la compagnie de Versailles

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Conventions passées au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Fait à LEVALLOIS PERRET, le 20 Mai 2026
Le Commissaire aux comptes
CONSEILS ET ASSISTANCE représenté par
Sebastien ROUGAGNOU

